

Paris le 23 mars 2017

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'OBSERVATOIRE DE LA SECURITE DES MEDECINS EN 2016

968 incidents ont été déclarés en 2016. Il s'agit du nombre de déclarations le plus important depuis la création en 2003 de l'Observatoire de la sécurité des médecins. Dans ce contexte préoccupant, et comme en 2015, 56% des incidents n'entraînent cependant pas de suites légales, proportion la plus élevée depuis la création de l'Observatoire

L'Ordre des médecins publie aujourd'hui les résultats de l'Observatoire de la sécurité des médecins en 2016, réalisé par la section Exercice professionnel du Conseil national de l'Ordre des médecins avec IPSOS.

L'Observatoire de la sécurité s'est basé en 2016 sur 968 fiches de déclarations d'incidents. Il s'agit du nombre de déclarations le plus important depuis la création en 2003 de l'Observatoire de la sécurité des médecins, et d'un nombre qui reste nettement supérieur à la moyenne constatée depuis la création de l'Observatoire, celle-ci s'établissant à 741 déclarations d'incidents par an. Depuis 2010 est observée une stabilité globale élevée.

Les départements les plus touchés sont les Bouches-du-Rhône (68 incidents) et le Nord (59 incidents). L'on constate également une recrudescence importante des déclarations en Seine-Saint-Denis (49 déclarations, contre 27 en 2015).

La surreprésentation des généralistes parmi les médecins déclarant s'accroît par ailleurs depuis 2012, et est demeurée en 2016 au même niveau record qu'en 2015 : les généralistes représentent 65% des déclarants, alors qu'ils ne représentent que 45% des praticiens.

Parmi les spécialités les plus touchées, on compte les ophtalmologues (56 déclarations ; 6%), les psychiatres (23 ; 2%), les dermatologues (23 ; 2%) et les gynécologues/obstétriciens (19 ; 2%). Une légère amélioration est constatée en ce qui concerne les médecins du travail, très durement impactés en 2015 (13 incidents en 2016, contre 33 en 2015).

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contacts presse

Evelyne Acchiardi 01 53 89 32 80

Charles Van den Boogaerde 06 30 10 85 57

En termes de genre, le profil des médecins victimes se rapproche de celui de la profession : 44% des déclarants sont des femmes, et 51% des hommes (5% de non renseignés), quand 46% des médecins sont des femmes et 54% des hommes.

C'est par ailleurs le médecin qui reste la victime la plus fréquente de l'incident déclaré, à 87%, quand les collaborateurs sont touchés dans 19% des cas. L'agresseur est pour sa part le patient dans 51% des cas et une personne accompagnant le patient dans 15% des cas.

La part d'incidents impliquant un agresseur armé est restée stable à 2% des cas. 61% des incidents sont constitués d'agressions verbales et menaces, 19% de vols ou tentatives de vols, 10% de vandalisme, et 7% d'agressions physiques. Les principaux motifs d'incident restent globalement stables : il s'agit avant tout d'un reproche relatif à une prise en charge (31%), de vols (18%), de refus de prescription (17%) ou encore d'un temps d'attente jugé excessif (10%).

Si la majorité des incidents ont lieu en milieu urbain en centre-ville (48%), 22% d'entre eux ont lieu en milieu urbain en banlieue (21% en 2015) et 16% en milieu rural (17% en 2015). C'est dans le cadre d'un exercice de médecine de ville qu'ont le plus souvent lieu les incidents (75%, contre 71% en 2015), alors que les incidents ayant lieu dans le cadre d'une activité en établissement de soins sont en baisse (de 22% à 12%).

7% des incidents provoquent des interruptions du travail, une proportion stable par rapport à 2015. Les incidents sans suites légales restent également stables à 56%, une proportion importante et jamais observée avant 2015. Seuls 32% des incidents donnent lieu à un dépôt de plainte, et 12% à un dépôt de main courante.

L'Ordre des médecins, lorsqu'il est alerté par un médecin au sujet d'un incident subi, s'associe pourtant dans la majorité des cas à la plainte du médecin, ce qui en renforce le poids conventionnellement. Dès lors, l'Ordre continue d'encourager les médecins victimes d'incidents à déposer plainte.

Créé en 2003 par le CNOM, l'Observatoire de la sécurité assure un suivi des incidents auxquels sont confrontés les médecins dans le cadre de leur exercice professionnel. Les objectifs sont de :

- *Recueillir les déclarations d'agressions des médecins pour évaluer le niveau d'insécurité subie sur le terrain*

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contacts presse

Evelyne Acchiardi 01 53 89 32 80

Charles Van den Boogaerde 06 30 10 85 57

- *Créer et renforcer les coopérations de sensibilisation et de traitement des incidents avec les autorités concernées (Justice, Sécurité intérieure, Police, Gendarmerie, Santé et Collectivités locales).*
- *Améliorer les préventions et le traitement des agressions à l'encontre des médecins et de leurs activités*

Fondé sur une démarche déclarative volontaire, l'Observatoire de la sécurité ne permet malheureusement pas un recueil exhaustif des agressions et violences subies par des médecins dans le cadre de leur exercice.

Alors que plusieurs drames ont déjà endeuillé la profession depuis le début de l'année 2017, l'Ordre des médecins rappelle l'absolue nécessité et l'urgence de garantir la sécurité des personnels soignants dans l'exercice de leur mission auprès des populations.